

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 mars 2025
Sur la Commune de Saint Féliu d'Amont

Nombre de conseillers en exercice : 35

Votants : 31

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE (Approuvé/Rejeté)
	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04FEVRIER 2025	Approuvé
<i>Délib. n°1</i>	PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)	Approuvé
<i>Délib. n°2</i>	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025 TFB, THRS, TFNB ET CFE	Approuvé
<i>Délib. n°3</i>	FIXATION DES TAUX DE TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) EN 2025	Approuvé
<i>Délib. n°4</i>	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SYNDICALE DE L'UNION DEPARTEMENTALE SCOLAIRE ET D'INTERET SOCIAL (UDSIS)	Approuvé
<i>Délib. n°5-1</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 056 25 0001 SUR LA COMMUNE DE CORBERE LES CABANES	Approuvé
<i>Délib. n°5-2</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 056 25 0002 SUR LA COMMUNE DE CORBERE LES CABANES	Approuvé
<i>Délib. n°5-3</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 088 25 0009 SUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET	Approuvé
<i>Délib. n°5-4</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 088 25 0010 SUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET	Approuvé
<i>Délib. n°5-5</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 088 25 0011 SUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET	Approuvé
<i>Délib. n°5-6</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0007 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
<i>Délib. n°5-7</i>	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0008 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé

Délib. n°5-9	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0010 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5-10	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0011 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5-11	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0012 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5-12	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0013 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5-13	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0014 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5-14	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0015 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5a-1	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0016 SUR LA COMMUNE DE MILLAS	Approuvé
Délib. n°5a-2	DECISION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 066 108 25 0001 SUR LA COMMUNE DE SAINT FELIU D'AMONT	Approuvé
Délib. n°6	CESSION DES LOTS (LOTS 12, 13,14) SUR LA ZAE L'ERMITA A ILLE SUR TET	Rejeté

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 11/03/2025

Mis en ligne sur le site de la communauté le : 11/03/2025

Le Président
Marc Bianchini

